

conclu à Genève le 23 novembre 1991 et confirmé par un accord de mise en oeuvre signé le 2 janvier 1992, durait.²

Malgré les nombreuses violations du cessez-le-feu signalées en Croatie, le nouveau Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, finit par recommander au Conseil de sécurité le déploiement d'une force de maintien de la paix selon les modalités énoncées dans le plan Vance. Le 21 février 1992, le Conseil de sécurité autorisait l'envoi en Croatie d'une Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et, le 9 mars, les premières unités arrivaient sur place, sous le commandement du général Satish Nambiar, de nationalité indienne.

Alors que le cessez-le-feu et l'arrivée des soldats de l'ONU ramenaient une certaine stabilité en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, les tiraillements dégénérent rapidement en guerre civile. Encouragé par la CE qui lui recommandait de s'assurer que la population souhaitait l'indépendance avant de demander une reconnaissance diplomatique, le gouvernement bosniaque organisa un référendum le 29 février 1992. La quasi-totalité des votants se prononcèrent pour l'indépendance, mais les Serbes, qui représentent un peu plus de 30 p. 100 de la population, boycottèrent le scrutin et réclamaient des référendums locaux pour savoir si les gens voulaient rester au sein de la Yougoslavie. Le 3 mars, une fois les résultats de la consultation populaire connus, le président Alija Izetbegovic déclara la Bosnie-Herzégovine indépendante. Presque aussitôt, des heurts violents opposèrent musulmans et Serbes à Sarajevo, et Serbes et Croates dans des régions voisines de la Croatie.

Le 18 mars, alors que M. Vance entamait des pourparlers de médiation avec les trois principaux groupes ethniques en présence en Bosnie-Herzégovine, la CE sollicitait l'accord des uns et des autres pour que la République soit divisée en trois unités autonomes, tout en continuant de former une seule entité. Il faut savoir cependant que, même si les musulmans (44 p. 100 de la population) et les Croates (17 p. 100) constituent des groupes ethniques distincts, la Bosnie-Herzégovine n'en est pas moins la plus complexe des Républiques yougoslaves du point de vue démographique, de par le mélange ethnique qui la caractérise. Il y avait donc peu de chances de trouver un moyen pratique de mettre en oeuvre le plan préconisant des unités autonomes.

² Pour plus de détails, voir «Nouveau rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 721 (1991) du Conseil de sécurité», S/23513, 4 février 1992.